

POUR ADAPTER AU MIEUX LA FORMATION, VEUILLEZ RENSEIGNER LES CHAMPS SUIVANTS :

VOUS ÊTES :

- Exploitant agricole
- Salarié agricole
- En phase d'installation
- En projet d'installation
- Autres

QUELLES SONT VOS PRODUCTIONS ?

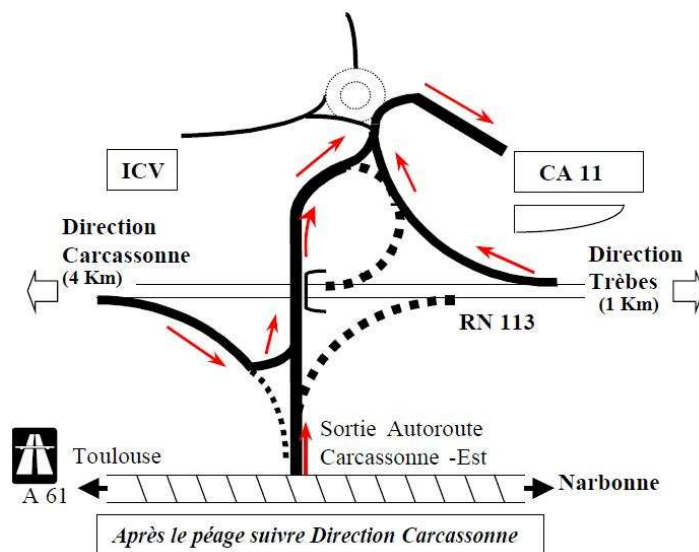
QUELLE EST LA SURFACE DE VOTRE EXPLOITATION ?

QU'ATTENDEZ-VOUS DE LA FORMATION ?

ÊTES-VOUS DÉJÀ RENSEIGNÉ(E) SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

## PLAN D'ACCÈS

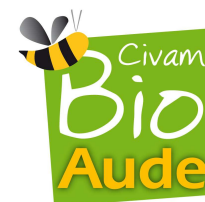
Chambre d'Agriculture de l'Aude  
ZA de Sautès, à Trèbes - Carcassonne



**De Carcassonne :** suivre la direction Narbonne (av. Gén. Leclerc), prendre la sortie à droite en direction de l'A 61. Au stop, tourner à gauche et traverser le pont. La Chambre d'agriculture est indiquée dans le virage à gauche.

**En venant de Narbonne, par la N 113 :** suivre la direction Carcassonne, à la sortie de Trèbes, prendre la bifurcation à droite indiquant la Chambre d'agriculture.

**De l'autoroute,** prendre la sortie n°24, traverser le pont en direction de Carcassonne centre. Dans le virage, tourner à gauche en direction de la Chambre d'agriculture.



## FORMATION

## CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Renseignements  
Biocivam 11  
04 68 11 79 38



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

### PUBLIC VISÉ

Candidat(e)s à l'installation ou à la conversion en agriculture biologique, toutes productions.

### OBJECTIFS

Apporter les informations administratives et réglementaires nécessaires à un projet d'installation ou de conversion en AB.

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Repas tiré du sac ou possibilité de déjeuner aux alentours du lieu de formation
- Déplacements à la charge des participants
- Documents pédagogiques fournis

### LIEU DE LA FORMATION

Chambre d'Agriculture de l'Aude (Trèbes)

### INTERVENANTES

- Carole Calcet (Animatrice au Biocivam)
- Valérie Figuera (Contrôleuse Ecocert)

### ORGANISATEURS

Mise en place partenariale de cette journée d'information sur la conversion à l'AB entre le Biocivam 11 et la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

## PROGRAMME

JEUDI 21 AVRIL 2011

9h00 - 12h00

- L'agriculture biologique locale,
- Les organismes régionaux de l'AB,
- Les démarches administratives de la conversion,
- Les aides financières à la conversion (aides nationales et locales).

Carole Calcet (Biocivam)

14h00 - 18h00

- La réglementation européenne de l'AB,
- Le cahier des charges européen et les obligations des producteurs,
- Les modalités de contrôle et la certification annuelle,
- Les règles d'utilisation des logos spécifiques à l'AB (Label français AB, logo européen)

Valérie Figuera (Ecocert)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A RENVOYER AVANT  
LE VENDREDI 8 AVRIL 2011

Biocivam 11  
Chambre d'Agriculture de l'Aude  
ZA de Sautès, à Trèbes  
11 878 Carcassonne Cedex 9  
04 68 11 79 38 - Fax. 04 68 78 75 37

[biocivam.laurence@wanadoo.fr](mailto:biocivam.laurence@wanadoo.fr)

Nom

Prénom

Raison sociale

Adresse

Tél.

Port.

Je m'inscris à la formation

Je joins l'attestation MSA certifiant que je suis à jour de mes cotisations sociales (condition d'éligibilité au fonds de formation)